académie La Réunion

RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EPS NET - FICHE N°2 : SAISIE des PROTOCOLES SESSION 2019.

Vous pouvez accéder au serveur EPS NET à compter du Lundi 5 novembre 2018 pour renseigner vos protocoles EPS.

LA DATE LIMITE EST FIXÉE AU 8 MARS 2019 .

1- ACCES AU SERVEUR EPS NET :

Cf tutoriel à partir p12 : « Définition des protocoles ».

2- QUELQUES RAPPELS :

Demander à votre chef d'établissement d'ouvrir vos droits EPS NET dans METICE.

BGT = 3 APSA de 3 compétences différentes.

BCP = 3 APSA de 3 compétences différentes. Le principe de capitalisation est conservé. Une épreuve (APSA) peut être issue de la classe de 1er Bac Pro.

CLASSE	1er	Term
CAS 1	1 APSA de niveau 4	2 APSA de niveau 4
CAS 2		3 APSA de niveau 4

CAP/BEP = 2 APSA de 2 compétences différentes.

- Pour les formations conduisant au **Bac Pro** : ces compétences se déroulent en 1er année du Bac pro.
- Pour les formations conduisant au **CAP** : ces compétences se déroulent en 1er ou 2ème année.
- Pour les **BEP** : pas de note N-1.

La saisie de l'ensemble de vos protocoles devra être validée de manière définitive et irréversible par votre chef d'établissement dans « EPS NET CHEF ETABLISSEMENT » (cf tutoriel p 17).

Pour des examens différents : lorsque vous avez fini de saisir le premier type d'examen (ex : Bac Pro), fermez le navigateur, le relancez, ressaisissez l'adresse puis choisissez le deuxième type d'examen (ex : CAP/BEP), puis l'académie et encore le deuxième type d'examen.

Lors de la saisie des protocoles, nous vous conseillons **d'attribuer un numéro différent à chacun d'eux et de bien le noter sur une fiche récapitulative afin d'éviter toute confusion au moment de la saisie des notes** (en effet, plusieurs enseignants peuvent avoir des « menus APSA » identiques, avec des élèves différents, à des dates différentes).

ÉDITER VOS PROTOCOLES AFIN DE LES JOINDRE A VOTRE DOSSIER EN FIN D'ANNEE.

A partir du 11 avril 2019, vous pourrez saisir les premières notes et ce jusqu'au Jeudi 30 mai 2019.

Vous pourrez alors détecter rapidement les erreurs éventuelles dans les listes en les comparant avec la liste des élèves de l'établissement (élèves radiés, inscrits mais non présents dans l'établissement etc.).

Il est nécessaire de faire la vérification le plus tôt possible pour ne pas avoir à gérer cela à la fin de l'année, dans l'urgence, en même temps que la saisie des notes totales.

ATTENTION :

Il vous sera demandé lors de l'inscription des candidats à l'examen de saisir systématiquement l'ensemble des candidats en position : **« APTE»** dans l'application INSCRINET.

La DEC gèrera les inaptitudes totales et basculera ces candidats dispensés d'EPS en fonction des certificats médicaux fournis.

Cette opération n'étant pas de la responsabilité des professeurs EPS, vous veillerez au respect de cette consigne par les personnels participants à l'inscription des candidats à chaque examen.

Nous restons à votre écoute pour vous assister et répondre à vos éventuelles questions et vous remercions pour votre collaboration.

➔ **LGT, LP : Myriam DIAITE** : myriam.salaun@ac-reunion.fr
Tel : 0692 60 17 51

➔ **LPO, CFA** : Florence **PITCHON** : florence.pitchon@ac-reunion.fr
Tel : 0692 86 58 32